

# PAS DE CENTRALE EN BASSE AUTOMNE

[www.pasdecentrale.fr](http://www.pasdecentrale.fr)  
[www.basseautomne.fr](http://www.basseautomne.fr)



Communiqué de presse du 28 juin 2012

## CENTRALE AU GAZ A VERBERIE UN MAIRE BIEN PEU COURAGEUX

Il est regrettable que Patrick Floury, maire de Verberie, se retranche derrière l'Etat et n'ait pas le courage d'assumer publiquement ses décisions.

"Seul l'Etat pourra arrêter ce projet" <sup>(1)</sup>, affirme-t-il le 12 juin, dans une parodie de réunion de concertation sur le SCOT <sup>(2)</sup>. Et lors de la validation du SCOT par les élus ce mercredi 27 juin (voté malgré une voix contre), il en a fait appel, pour « arbitrer », au ... premier ministre !

Non M.Floury, ce n'est pas l'Etat qui décide du contenu d'un SCOT, ce sont bien les élus locaux.

Non M.Floury, personne d'autre que vous n'a pris la décision de ce projet de centrale.

Quant à l'état, il s'est déjà prononcé à de multiples reprises :

- ☞ l'Etat s'est prononcé par le pouvoir judiciaire qui par deux fois a annulé votre projet.
- ☞ l'Etat s'est prononcé aussi par la voix du préfet, qui a déposé (et gagné !) un recours contre votre centrale, puis annulé le permis de construire que vous aviez accordé à Direct Energie<sup>(3)</sup>.
- ☞ l'Etat s'est prononcé encore, quand les services ministériels ont décidé de ne pas faire appel de la décision du tribunal d'annuler l'autorisation d'exploiter accordée à Direct Energie.
- ☞ l'Etat s'est prononcé enfin quand la DREAL<sup>(4)</sup> a émis un avis négatif contre le SCOT dans lequel vous avez à nouveau imposé la centrale.

En revanche c'est bien vous qui avez fait voter ce projet en conseil municipal à l'issue des enquêtes publiques de 2009, alors même que le commissaire enquêteur avait émis un avis négatif.

C'est vous encore qui avez fait appel de la décision du tribunal quand il a annulé votre projet. Rien ne vous y obligeait.

C'est vous enfin qui avez remis la centrale au cœur du nouveau projet d'urbanisme de Verberie en 2011. C'était votre décision. Personne ne vous y obligeait, et certainement pas l'Etat.

À moins que, dans une totale confusion, Patrick Floury ne rêve tout éveillé : "l'Etat c'est moi" ?

"Nous sommes dans une démocratie représentative, et non participative. Je suis élu, je décide" <sup>(1)</sup> répète-t-il à l'envi.

Vous oubliez un élément essentiel, M. le Maire. Vous avez été élu pour mettre en œuvre le programme sur lequel vous vous êtes engagé devant vos électeurs. Or en mars 2008, la centrale au gaz, pourtant décidée en janvier 2008, était totalement absente de votre programme électoral.

Probablement était-ce déjà l'excès de courage devant les urnes qui guidait vos actions.

L'histoire, avec un tout petit "h", se souviendra de ce piètre mandat du maire de Verberie.

Franck Deboise

Président de l'association Pas de Centrale en Basse Automne

[pasdecentrale@orange.fr](mailto:pasdecentrale@orange.fr)

<sup>(1)</sup> Le Parisien 14/06/2012

<sup>(2)</sup> SCOT : Schéma de Cohérence Territorial, réunissant 25 communes de la Plaine d'Estrées et de la Basse-Automne, dans lequel la centrale au gaz apparaît à nouveau explicitement sur le plateau de Belle-Vue à Verberie. Déclenchée en catastrophe au moment de fermer le rideau, puisque la date de délibération était fixée au 27 juin, la réunion du 12 juin dite « de concertation » avec le public n'a fait l'objet d'aucune publicité dans la quasi totalité de nos communes. Seules les associations de la CCBA, alertées par leur réseau de communication, étaient présentes.

<sup>(3)</sup> Arrêté préfectoral du 1er juin 2010

<sup>(4)</sup> DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement